EXPERIMENTATION: fiche informative

Titre de l'action : Projet BAPAAT

Académie de Nancy-Metz

Lycée Professionnel Régional de la Haute Moselotte 125 rue du Bois des Dames BP 5

88290 Saulxures-sur-Moselotte

ZEP: non

Téléphone : 03 29 24 61 22 Télécopie : 03 29 24 51 62

Mèl de l'établissement : ce.0881411@ac-nancy-metz.fr

Site de l'établissement : www.ac-nancy-metz.fr/pres-etab/saulxuresLP/default.htm

Personne contact: xavier-christian.helou@ac-nancy-metz.fr

Classes concernées: BAC PROFESSIONNEL

Discipline(s) concernée(s): EPS, stage.

Date de l'écrit : juin 2009

Résumé :

Le lycée professionnel de Saulxures-sur-Moselotte propose à ses élèves de BAC PRO une option sportive, le BAPAAT (Brevet d'aptitude Professionnel d'Assistant Animateur Technicien). Il s'agit d'un diplôme *jeunesse et sport* qui atteste d'une qualification professionnelle pour l'encadrement, l'animation et l'accompagnement des activités physiques et sportives, et socioculturelles.

Ce diplôme se prépare parallèlement aux trois années de BAC PRO dans une activité sportive. Les activités proposées sont le VTT, le tir à l'arc, l'escalade et le roller.

Cette action pédagogique est née de la volonté de proposer aux lycéens une option motivante qui répond à l'engouement des jeunes pour ce type d'activité et ainsi de rendre plus attractif le lycée professionnel de Saulxures-sur-Moselotte. Les activités sportives de pleine nature sont un support idéal pour le lycée puisqu'il est situé au cœur du massif des hautes Vosges.

Tous les élèves volontaires peuvent s'inscrire dans la formation BAPAAT, la première année servant de sélection pour la poursuite ou non de l'option.

Cette option sportive comprend 1 heure de cours théorique et 3 à 4 heures de pratique de l'activité par semaine, ainsi qu'un stage de 1 semaine par an.

Mots-clés: Pluridisciplinarité, double compétence, gestion d'entreprise, activité physique de pleine nature, encadrement sportif, animation sportive, anatomie, physiologie, psychologie, sociologie, milieu montagnard, orientation.

| STRUCTURES | MODALITES | THEMES | CHAMPS DISCIPLINAIRES | |
|---------------|-----------------|---------------|-----------------------------------|--|
| | DISPOSITIFS | | | |
| Lycée | Diversification | Connaissance | Education civique, ECJS | |
| professionnel | pédagogique | du monde | Enseignement professionnel | |
| | Partenariat | professionnel | EPS, Motricité | |
| | Stages | Evaluation | Français | |
| | | Orientation | Informatique | |
| | | | Interdisciplinarité | |
| | | | Langues vivantes | |
| | | | Mathématiques | |
| | | | Sciences de la vie et de la terre | |
| | | | Vie sociale et professionnelle | |

EXPERIMENTATION: bilan 2008/2009

Titre de l'action : Projet BAPAAT

Académie de Nancy-Metz

Lycée Professionnel Régional de la Haute Moselotte 125 rue du Bois des Dames BP 5 88290 Saulxures-sur-Moselotte

Ce bilan 2008/2009 complète l'écrit réalisé en juin 2008 sur cette action.

1- Nombre d'élèves inscrits au mois de septembre 2009

21 élèves étaient inscrits à la rentrée :

- 11 élèves en VTT dont 2 en troisième année, 1 en deuxième année et 8 en première année.
- 8 élèves en deuxième année de tir à l'arc.
- 2 élèves en deuxième année de roller.
- Pas d'élève en escalade.

Voici par exemple la répartition de la première promotion d'élèves :

| Promotion 1 | Total | VTT | Tir à l'arc | Escalade | roller |
|-------------|-------|-----|-------------|----------|--------|
| 2007/2008 | | 3 | 8 | 2 | 2 |
| 2008/2009 | | 7 | 4 | 0 | 2 |
| 2009/2010 | | | | | |

Nous avons réussi à récupérer 3 élèves en VTT qui souhaitaient abandonner en raison du stage pendant les vacances jugé trop long. Ces trois élèves vont réaliser quelques jours de stage en juin. Le nombre de jours de stage est insuffisant mais cela valide tout de même des heures « stages à réaliser » qui pourront peut-être être rattrapées les années suivantes.

Pour cette rentrée tous les nouveaux inscrits ont choisi l'activité VTT, 1 élève aurait souhaité découvrir le tir à l'arc mais nous avons décidé de fermer les places dans cette activité pour l'année 2008-2009.

Nous avons décidé, en accord avec Jeunesse et Sport, de limiter le nombre d'inscrits à quatre par an. Notre promotion de huit élèves en 2007/2008 nous donne une moyenne de quatre élèves pour la période 2007 à 2009.

La raison de cette limite est la grande difficulté à trouver des stages pour chaque élève dans cette activité qui concerne peu de professionnels sur notre département.

2- Nombre d'élèves poursuivant à l'issue de la période probatoire

La période probatoire est une période de découverte pour les élèves qui nous permet de situer leur niveau dans l'activité ainsi que leur motivation.

Quels critères ou indicateurs sont utilisés pour établir le niveau et la motivation de l'élève ? Par ordre d'importance : la présence des élèves, l'investissement pendant l'activité, le questionnement des élèves sur l'intérêt qu'ils ont pour la formation, le comportement au lycée et pendant les cours, l'investissement en EPS, le niveau de l'élève au départ.

Sur les 8 élèves qui ont participé à la période de découverte, 4 ont voulu poursuivre. Qui décide de la poursuite ou d'arrêter ? En priorité ce sont les élèves et les familles (nous n'avons encore jamais recalé d'élèves) qui décident d'arrêter en avançant comme argument l'investissement trop important, et surtout l'impossibilité de faire les stages pendant les vacances scolaires.

De plus 4 élèves en deuxième année de tir à l'arc ont souhaité arrêter la formation en cours d'année, ainsi que 2 élèves en troisième année de VTT.

Sur les quatre démissions en tir à l'arc, deux élèves changent d'établissement après le BEP et deux élèves ne veulent pas consacrer de temps au stage pendant les vacances scolaires, mais préfèrent travailler en entreprise.

Les deux élèves en troisième année de VTT souhaitent aussi démissionner en raison de la période de stage pendant les vacances scolaires. Cependant, comme je l'ai expliqué dans la première partie, ils poursuivent la formation. Ils continuent tout en sachant que s'ils n'ont pas validé le nombre d'heures suffisant, ils ne pourront pas se présenter à l'examen final. De plus je pense que l'expérience dans cette profession est indispensable et qu'un élève n'ayant pas un vécu suffisant ne peut pas encadrer des jeunes en toute sécurité.

Pour avoir été jury d'un BAPAAT en tir à l'arc, je sais que le niveau que l'on demande est élevé et que le candidat doit être véritablement compétent.

Nombres d'élèves poursuivant la formation :

7 en VTT (tous en 1^{ère} année) 4 en tir à l'arc (tous en 2ème année) 2 en roller (tous en 2^{ème} année)

3- Justification des démissions

Plusieurs changements et difficultés expliquent la démission des élèves.

Tout d'abord nous sommes passés au bac professionnel en 3 ans à la rentrée 2008. Cela a eu pour effet de compacter le nombre d'heures du BAPAAT sur 3 années. Les cours théoriques ont donc démarré dès la première année, alors qu'auparavant les élèves étaient uniquement concernés par de la pratique sportive pendant 1 an. Je pense que cela a un impact sur leur motivation. En effet une année entière de pratique permet à l'élève de progresser, d'être ainsi plus compétent et donc plus motivé. L'intérêt pour la formation et le sentiment d'être engagé durablement dans une formation particulière me semble donc plus importants à la fin d'une année. Les cours théoriques qui occupent une à deux heures par semaine sont ainsi plus facilement acceptés à ce moment.

Ces deux heures de cours font partie des raisons évoquées par les élèves qui n'ont pas souhaité poursuivre à l'issue de la période probatoire : « Les cours sont trop compliqués », « Cela ne m'intéresse pas beaucoup », « On n'a plus assez de temps libre pour ne rien faire ou pour faire nos devoirs ».

La formation sur quatre ans était composée de deux années de pratique et de deux années de mise en situation professionnelle. Il a donc fallu trouver de nouveaux créneaux pour remplacer les heures de mise en situation manquantes.

De plus la direction départementale des Vosges de la jeunesse et des sports (DDJS) qui devait organiser une semaine de stage par an consacrée à la formation BAPAAT dans les Vosges, ne peut pas assurer de façon certaine le déroulement de la semaine. Le nombre d'inscrits à la formation est trop faible, parfois nul, ce qui ne justifie pas financièrement l'organisation d'un stage. Il s'agit pourtant d'un moment fort de la formation puisque nos élèves étaient

confrontés à d'autres stagiaires déjà détenteurs d'un brevet d'état, et apprenaient à encadrer un public type lors d'interventions en centre de vacances.

Suite à une réunion avec la DDJS et en accord avec le chef d'établissement, nous avons décidé d'augmenter la durée des stages programmés pendant les vacances scolaires. Trois semaines par an remplacent ainsi à partir de cette année les heures de mise en situation professionnelle manquantes et le stage de la DDJS.

Cette nouvelle période consacrée au BAPAAT, est je pense indispensable pour assurer une formation de qualité et offrir aux élèves une expérience suffisamment riche pour prétendre obtenir le diplôme en trois ans.

Cela implique pour les élèves de consacrer une grosse partie de leurs vacances d'été à la réalisation du stage puisque nous n'avons pas trouvé à ce jour d'organisme pouvant accueillir nos stagiaires pendant les vacances de Pâques ou de la Toussaint.

C'est la principale raison d'abandon des élèves qui souhaitent mettre à profit leurs vacances d'été en travaillant en entreprise.

Enfin, il nous est parfois difficile de trouver des stages aux élèves.

Les centres d'accueils sont difficiles à trouver puisque les professionnels susceptibles d'encadrer nos stagiaires ont de grosses difficultés à s'engager sur leur période de travail.

Il s'agit pour la plupart de saisonniers ou d'éducateurs sportifs qui travaillent avec différentes activités sportives pour s'assurer un revenu.

Nous ne sommes donc pas sûrs de pouvoir proposer un stage à tous nos élèves.

(Actualisation été 2009 à venir)

4- Quels sont les effets de la formation ?

Les professeurs remplissent les grilles d'évaluation des élèves deux fois par an.

La plupart des élèves inscrits ont un assez bon niveau scolaire et les élèves qui abandonnent ne baissent pas les bras dans leurs études.

Les élèves qui décident de s'investir dans une seconde formation qui leur prend du temps, sont, je pense, relativement scolaires et travailleurs à la base. Ceci n'est pas une généralité mais c'est la caractéristique de notre recrutement.

Je ne peux pas dire pour le moment que la création de notre diplôme original et motivant contribue à la réussite scolaire. Néanmoins le fait que l'élève existe à travers ce diplôme et soit reconnu par d'autres élèves comme « faisant le BAPAAT », est positif pour l'estime de soi et le regard des autres. Un élève bien dans sa peau et bien intégré dans un établissement a, je le pense, plus de chance de réussir.

Les valeurs véhiculées par le projet ne sont pas reprises par les élèves.

L'établissement bénéficie d'une meilleure image. Beaucoup d'autres établissements savent maintenant qu'il existe à Saulxures une formation sportive.

Le coût de cette formation peut paraître important si l'on regarde le nombre d'élèves concernés, cependant les jeunes inscrits vivent une superbe expérience qui leur apporte de nouvelles compétences, connaissances et d'autres temps forts de leurs vie au lycée. C'est avec des expériences comme celle là que l'école est un moment plus agréable pour les jeunes. De plus les élèves que nous avons, souvent défavorisés, profitent d'une expérience qu'ils n'auraient sans doute jamais connue dans leur cheminement personnel.

5- Perspectives pour la poursuite de la formation

Au regard des difficultés rencontrées pour assurer une formation de qualité, la décision d'ouvrir la formation à la rentrée 2009 sera prise après avoir réalisé le bilan des stages d'été. Les élèves déjà engagés et motivés pour continuer, vont poursuivre le diplôme et nous ferons le nécessaire pour leur offrir une formation de qualité.

Ces difficultés avaient été envisagées lors de la création du diplôme, mais nous avons souhaité lancer le projet étant donné l'engouement des élèves pour les pratiques sportives proposées. De plus une telle initiative s'inscrivait parfaitement dans notre souci d'améliorer, au lycée, la vie de nos élèves et ainsi de leur offrir une scolarité plus attractive et donc plus acceptée.

Le titulaire d'un BAPAAT peut trouver de l'emploi dans les Vosges ou ailleurs mais il s'agit principalement d'interventions ponctuelles à certains moments de la saison. Les jeunes qui sortiront avec le diplôme pourront sans doute travailler occasionnellement pour aider le titulaire d'un un brevet d'état ayant des effectifs trop lourds ou dans certains clubs n'ayant plus d'entraîneurs.

Xavier Helou Professeur d'EPS Mai 2009